

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**AGENT TECHNIQUE DE LA NATURE ET DES FORÊTS**  
**SECTION**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

**CODE : 13 21 01 S20 D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# AGENT TECHNIQUE DE LA NATURE ET DES FORÊTS

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale le 27 octobre 2011, cette section vise à permettre à l'étudiant :

*en utilisant le vocabulaire ad hoc, en étant sensible aux normes environnementales, aux règles et dispositions en matière de sécurité, d'hygiène, d'utilisation des produits sous phytolices et phytopharmaceutiques, pesticides, adjuvants dans le cadre du développement durable,*

- ◆ de réaliser des opérations de plantation, de repiquage, de conditionnement de jeunes arbres, installer les tuteurs de croissance, les équipements de protection des arbustes et les clôtures de délimitations des parcelles ;
- ◆ de tailler les arbres et de supprimer les branches indésirables tout en surveillant l'état sanitaire des arbres et les causes d'anomalies;
- ◆ de diagnostiquer des maladies, des carences sur les arbres et de déterminer les traitements appropriés ;
- ◆ de programmer, de mettre en œuvre des techniques et opérations (vente de produits forestiers) liées au développement d'un peuplement forestier ainsi qu'aux travaux de boisement, de régénération, d'entretien des peuplements forestiers et d'en assurer la surveillance ;
- ◆ de protéger et de gérer la population animale, de gérer la chasse, la flore ainsi que les opérations liées à la gestion piscicole tout en assurant la surveillance ;
- ◆ d'effectuer des travaux d'aménagement ou d'équipements de forêt, de routes forestières et d'assurer la maintenance de premier niveau des différents outillages utilisés ;
- ◆ d'utiliser des éléments de cartographie pour identifier une parcelle, de retrouver un bornage, de calculer une superficie ou des distances en utilisant les échelles appropriées ;

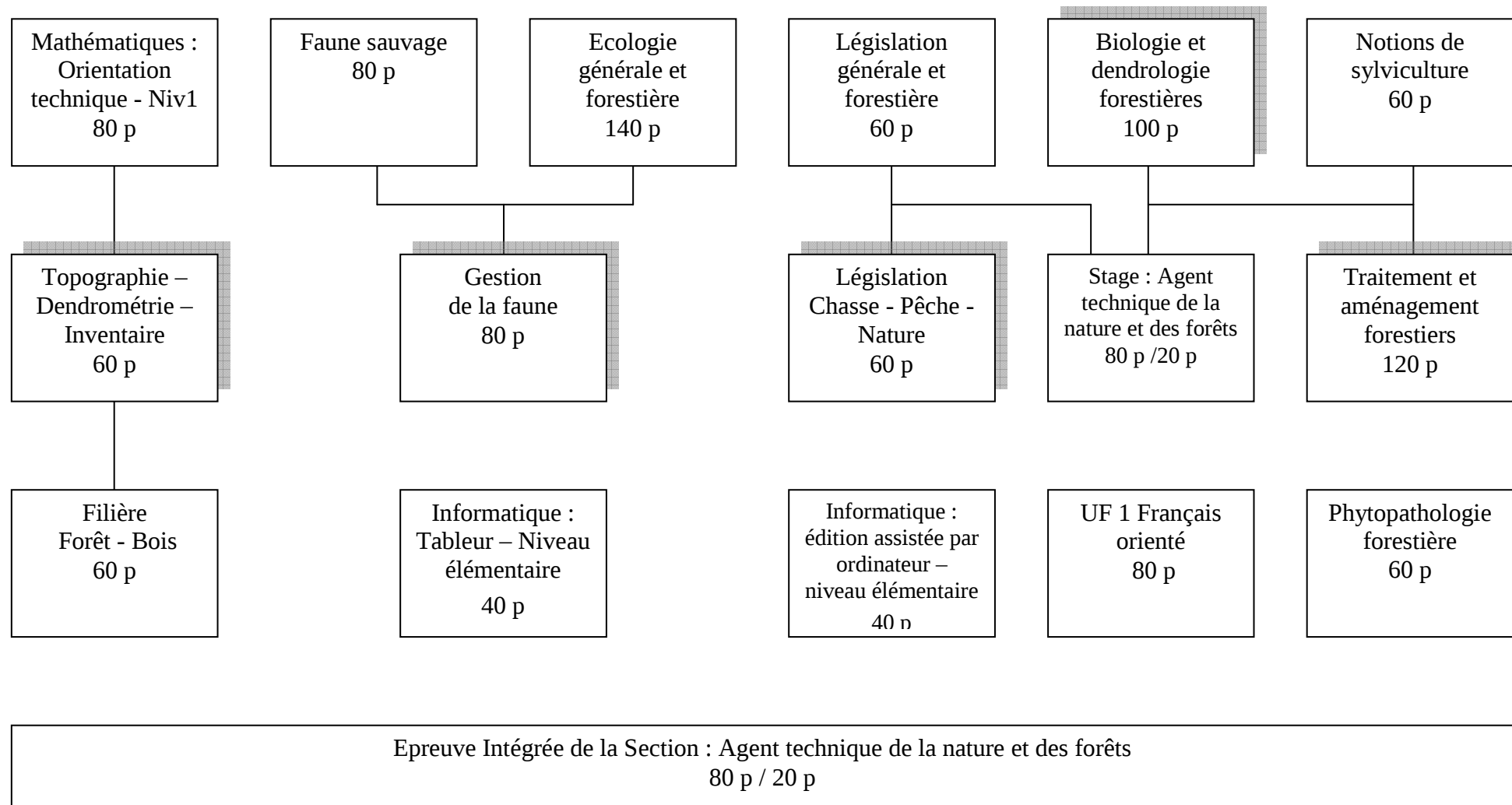
- ♦ de respecter l'environnement tant végétal qu'animal, en cohérence avec les réglementations en vigueur, en se souciant de la prévention des risques d'accident, d'incendie et de pollution.
- ♦ d'utiliser l'outil informatique pour effectuer des tâches administratives liées à ses fonctions d'agent technique de la nature, des forêts et de police.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

| <u>Intitulés</u>                                                               | <u>Classement<br/>des U.F.</u> | <u>Code des<br/>U.F.</u> | <u>Code du<br/>domaine<br/>de<br/>formation</u> | <u>Unités<br/>déter-<br/>minantes</u> | <u>Nombre<br/>de<br/>périodes</u> |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Mathématiques : orientation technique – niveau 1                               | ESST                           | 012205U21D1              | 001                                             |                                       | 80                                |
| UF 1 Français orienté                                                          | ESST                           | 033121U21D1              | 001                                             |                                       | 80                                |
| Faune sauvage                                                                  | ESST                           | 132101U21D1              | 101                                             |                                       | 80                                |
| Notions de sylviculture                                                        | ESST                           | 132102U21D1              | 101                                             |                                       | 60                                |
| Biologie et dendrologie forestières                                            | ESST                           | 132103U21D1              | 101                                             | X                                     | 100                               |
| Ecologie générale et forestière                                                | ESST                           | 132104U21D1              | 101                                             |                                       | 140                               |
| Législation générale et forestière                                             | ESST                           | 132105U21D1              | 101                                             |                                       | 60                                |
| Topographie-Dendrométrie-Inventaire                                            | ESST                           | 132106U21D1              | 101                                             | X                                     | 60                                |
| Gestion de la faune                                                            | ESST                           | 132107U21D1              | 101                                             | X                                     | 80                                |
| Phytopathologie forestière                                                     | ESST                           | 132108U21D1              | 101                                             |                                       | 60                                |
| Informatique : édition assistée par ordinateur –<br>niveau élémentaire         | ESST                           | 754201U21D2              | 709                                             |                                       | 40                                |
| Informatique : Tableur – Niveau élémentaire                                    | ESST                           | 754501U21D2              | 709                                             |                                       | 40                                |
| Traitement et aménagement forestiers                                           | ESST                           | 132109U21D1              | 101                                             | X                                     | 120                               |
| Législation Chasse-Pêche-Nature                                                | ESST                           | 132110U21D1              | 101                                             | X                                     | 60                                |
| Filière Forêt-Bois                                                             | ESST                           | 132111U21D1              | 101                                             |                                       | 60                                |
| Stage : agent technique de la nature et des forêts                             | ESST                           | 132112U21D1              | 101                                             |                                       | 80/20                             |
| Epreuve intégrée de la section : agent technique de<br>la nature et des forêts | ESSQ                           | 132101U22D1              | 101                                             |                                       | 80/20                             |

|                                              |      |
|----------------------------------------------|------|
| TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION             |      |
| A) nombre de périodes suivies par l'étudiant | 1280 |
| B) nombre de périodes professeur             | 1160 |

### 3. Modalités de capitalisation



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Certificat de qualification d'Agent technique de la nature et des forêts correspondant au certificat de qualification d'Agent technique de la nature et des forêts délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**



**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**AGENT TECHNIQUE DE LA NATURE ET DES FORETS**

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 27/10/2011

## AGENT TECHNIQUE DE LA NATURE ET DES FORETS

### *I - CHAMP D'ACTIVITE*

L'agent technique de la nature et des forêts travaille au sein des pépinières ou d'exploitations forestières privées ou publiques où il met en œuvre des opérations sylvicoles sur des parcelles forestières comme des éclaircies, des dépressages, des plantations, des élagages sylvicoles selon des objectifs d'exploitation. En outre, il effectue la surveillance des sites comme des sites naturels ou protégés et veille à la sauvegarde du patrimoine naturel selon des directives institutionnelles ou différentes réglementations en prenant des initiatives appropriées.

Il peut aussi intervenir sur la gestion cynégétique, la gestion piscicole, la protection des cours d'eau et en assurer la surveillance dans le respect de la législation en vigueur tout comme il peut effectuer des travaux d'aménagement de la forêt et des voies forestières.

Compte tenu de l'importance actuelle de la forêt dans le cadre du développement durable et des rôles écologiques, sociaux, culturels et touristiques joués par cette dernière, il est capable de s'adapter à cette évolution.

Il est également une personne de communication apte à échanger des informations à caractère technique ou autres avec des collectivités locales, des structures sociales, culturelles, professionnelles et économiques et de participer à leur fonctionnement.

Il est capable de conduire un véhicule automobile pour se déplacer sur son territoire d'action et il peut coordonner une équipe ou diriger une exploitation forestière

### *II - TACHES*

*En utilisant le vocabulaire ad hoc.*

*En étant sensible aux normes environnementales, aux règles et dispositions en matière de sécurité, d'hygiène, d'utilisation des produits sous phytolices et phytopharmaceutiques, pesticides, adjuvants dans le cadre du développement durable. En adéquation avec les législations en vigueur, il respecte l'environnement tant végétal qu'animal en se souciant de la prévention des risques d'accident, d'incendie et de pollution.*

- ◆ Réaliser des opérations de plantation (nivellement, application phytosanitaire, positionnement, espacement, fertilisation,...) de repiquage, de conditionnement des jeunes arbres selon

l'espèce et la densité et installer les tuteurs de croissance, les équipements de protection des arbustes et les clôtures de délimitations des parcelles ;

- ◆ Tailler les arbres selon l'orientation de croissance ou la forme recherchée et supprimer les branches indésirables tout en surveillant l'état sanitaire des arbres et les causes d'anomalies (maladies, pollutions, prédateurs,...) ;
- ◆ Diagnostiquer des maladies, des carences sur les arbres et déterminer les traitements appropriés ;
- ◆ Programmer, mettre en œuvre des techniques et opérations (vente de produits forestiers) liées au développement d'un peuplement forestier ainsi qu'aux travaux de boisement, de régénération, d'entretien des peuplements forestiers et en assurer la surveillance ;
- ◆ Protéger et gérer la population animale, gérer la chasse, la flore ainsi que les opérations liées à la gestion piscicole tout en assurant la surveillance ;
- ◆ Effectuer des travaux d'aménagement (creusement, drainage des fossés,...) ou d'équipements (enclos, pont,...) de forêt, de routes forestières et assurer la maintenance de premier niveau des différents outillages utilisés ;
- ◆ Utiliser des éléments de cartographie pour identifier une parcelle, retrouver un bornage, calculer une superficie ou des distances en utilisant les échelles appropriées ;
- ◆ Utiliser l'outil informatique pour effectuer des tâches administratives liées à ses fonctions d'agent technique de la nature, des forêts et de police.

### *III. DEBOUCHES*

- ◆ Exploitation forestière publique ou privée,
- ◆ Coopérative forestière publique ou privée,
- ◆ Pépinière,
- ◆ Pisciculture,
- ◆ Scierie,
- ◆ Parc naturel,
- ◆ Indépendant,
- ◆ ...